

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul BERNARDI.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI,
Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY,
Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

24 avril 2025

Absents :

Pascal LECCIA, Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA,
Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-
BLANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie

le : 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 9 mai 2025

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°003-005-2025 : Révocation de la chapelle Saint-Antoine – Validation du projet et demande de subvention (M57)

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à valider le projet de rénovation de la chapelle Saint-Antoine.

Nous avons reçu les offres suivantes :

- A.C.R.O. : 31 924 € HT
- FERREIRA CONSTRUCTIONS : 34 960 € HT

Le Président de séance propose donc de retenir l'offre de l'entreprise A.C.R.O. pour un montant de 31 924 € HT et sollicite l'accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Collectivité de Corse	40 %	12 770 €
Etat	40 %	12 770 €
Fonds propres de la Commune	20 %	6 384 €
TOTAL		31 924 €

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** le projet de rénovation de la chapelle Saint-Antoine
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention, conformément au plan de financement présenté
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif aux travaux ainsi que tout autre document y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président de séance,

Paul BERNARDI

